



**SYCOMORE SELECTION
RESPONSABLE**

Rapport annuel au 31 Mars 2023

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	8
Certification	27

Comptes annuels

Bilan actif.....	32
Bilan passif.....	33
Hors-bilan	34
Compte de résultat	35

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	36
Evolution de l'actif net.....	40
Complément d'information 1.....	41
Complément d'information 2.....	42
Ventilation par nature des créances et dettes	45
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	46
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	47
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	48
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	49
Affectation des résultats	50
Résultat et autres éléments.....	70
Inventaire.....	80

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions des pays de la zone euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est d'offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return, selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en actions de la zone euro en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis). Cet indice mesure l'évolution des valeurs cotées dans les pays de la zone euro. Il compte environ 300 valeurs et utilise comme référence le flottant de chaque valeur afin de déterminer son poids dans l'indice. L'administrateur de l'indice de référence Euro Stoxx Total return est Stoxx. L'administrateur de l'indice de référence Euro Stoxx Total return est Stoxx et est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles à l'adresse <https://www.stoxx.com/indices>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin, Sycomore Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de références utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Description des stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement du FCP repose sur une exposition de 60% à 100% de l'actif net aux actions de la zone euro. La sélection de ces actions est fondée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, l'actif net pouvant ainsi être exposé jusqu'à 100% à des actions de sociétés de petite capitalisation, c'est à dire capitalisant moins de 7 milliards d'euros. Il vise à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque déterminée par l'équipe de gestion.

La construction du portefeuille du FCP ne tient pas compte de la composition de l'indice de référence. Le poids de chaque société dans le portefeuille est ainsi totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice CAC All Tradable NR. A ce titre il est tout à fait possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans la liste des sociétés constitutives de l'indicateur de référence ou qu'une société figurant en bonne place dans cette même liste soit exclue du portefeuille du FCP.

Les actions éligibles au PEA représentent à tout moment au moins 75% de l'actif net, qui pourra le cas échéant être concentré sur un nombre réduit de valeurs.

L'actif net peut être exposé jusqu'à 10% à des actions de sociétés cotées sur les marchés hors zone euro tels que la Suisse, la Grande Bretagne, la Norvège ou les Etats-Unis, sélectionnées dans les mêmes conditions. Les investissements en actions de sociétés cotées sur les marchés des pays émergents sont toutefois interdits. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif du FCP.

Le FCP est géré de manière active et la construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Ainsi le poids de chaque société dans le portefeuille est totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice, et il est possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans ledit indice ou qu'une société y figurant en bonne place soit exclue du portefeuille du FCP.

En complément de ces investissements en actions, qui représentent le cœur de la stratégie d'investissement du FCP, l'équipe de gestion peut exposer l'actif net aux instruments financiers suivants :

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Obligations, y compris obligations convertibles et autres titres de créances en euros, sans contraintes sectorielles ou géographiques (hormis l'interdiction des titres issus de pays émergents), de notation minimum BBB-, l'exposition à ces instruments financiers ne pouvant excéder 25% de l'actif net du FCP. Leur sélection est fondée sur la qualité de crédit de leurs émetteurs et le rendement proposé, sans référence à un objectif de sensibilité du portefeuille. Par ailleurs, elle intègre des critères extra – financiers, qui conduisent à sélectionner des émetteurs dont les critères « ESG » sont pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur.

Instruments du marché monétaire, pour préserver le portefeuille contre une baisse anticipée des marchés d'actions susmentionnés. L'équipe de gestion peut ainsi exposer jusqu'à 25% de l'actif net du FCP à des bons du trésor de l'État Français (« BTF ») et à des certificats de dépôts négociables (ci-après les « CDN ») d'émetteurs privés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE et notés au moins AA ou équivalent par les agences de notation (Standard & Poors ou équivalent Moody's et Fitch Ratings), ces CDN devant présenter une durée de vie résiduelle inférieure à trois mois.

OPCVM français ou européens, dans la limite de 10% de l'actif net du FCP. Ces investissements peuvent être effectués dans le prolongement de la stratégie d'investissement (OPCVM actions, diversifiés, obligataires) ou dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP (OPCVM monétaires). Ces OPC bénéficient ou se sont engagés à bénéficier dans un délai d'un an des labels ISR (Investissement Socialement Responsable) et/ou Greenfin, et/ou Finansol français, ou de labels, codes ou chartes étrangers équivalents. La part des OPC ne disposant pas encore de l'un des labels sus – mentionnés est limitée à 1% de l'actif net du FCP. La sélection de ces derniers interviendra sans contraintes quant aux méthodologies ISR employées par leurs sociétés de gestion respectives.

Instruments financiers à terme et instruments à dérivé intégré, utilisés soit pour couvrir l'actif net contre une baisse anticipée des marchés d'actions susmentionnés, soit pour l'exposer à une hausse attendue de ces mêmes marchés.

Le FCP peut conclure dans ce cadre des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » (ci- après les « CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers d'actions.

Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. La somme de l'exposition au risque action, résultant des engagements hors bilan et des positions en actions ne pourra excéder 1 fois l'actif du FCP. L'exposition totale du portefeuille aux actions ne pourra donc pas excéder 100%.

La politique d'utilisation des produits dérivés, est compatible avec les objectifs du FCP et cohérente avec son inscription dans une perspective de long terme. Elle n'a pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG. L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le FCP est investi. Le FCP ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.

De plus, la société de gestion vise à promouvoir les pratiques ESG des entreprises en votant lors des assemblées générales et, le cas échéant, en soumettant des résolutions, et, plus largement, en dialoguant avec les entreprises.

Compte tenu des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds, ce dernier relève de l'article 8 SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont disponibles dans le document d'information précontractuelle SFDR joint au présent prospectus.

Catégories d'actifs et instruments financiers à terme utilisés :

Les actifs suivants sont susceptibles d'entrer dans la composition du portefeuille du FCP.

Actions

L'actif net est exposé en permanence aux actions des pays de la zone euro (hors Slovénie et Slovaquie), pour une part allant de 60% à 100% de l'actif net du FCP, le portefeuille demeurant investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles aux plans d'épargne en actions (PEA).

La sélection de ces actions est effectuée sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, l'actif net pouvant ainsi être exposé jusqu'à 100% à des actions de sociétés de petite capitalisation.

L'actif net peut être exposé jusqu'à 10% à des actions de sociétés cotées sur les marchés hors zone euro, tels que la Suisse, la Grande Bretagne, la Norvège ou les Etats-Unis, sélectionnées dans les mêmes conditions. Les investissements en actions de sociétés cotées sur les marchés des pays émergents sont toutefois interdits.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'actif net peut comporter entre 0% et 25% d'obligations et autres titres de créances libellés en euros, sans contraintes sectorielles et de notation minimum BBB-. Leurs émetteurs doivent avoir leur siège dans un pays membre de l'OCDE. Leur sélection est fondée sur la qualité de leur crédit et le rendement proposé, sans référence à un objectif de sensibilité du portefeuille. La qualité de crédit de ces émetteurs est appréciée par l'analyse crédit de l'équipe de gestion, qui intègre entre autres données les notations délivrées par les principales agences de notation (Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings), une notation minimum BBB constituant un premier filtre d'éligibilité au portefeuille.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP des titres de créances négociables peuvent figurer à l'actif du portefeuille. L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% de l'actif net du FCP.

Il peut s'agir d'émetteurs publics (BTF dans un maximum de 25% de l'actif net du FCP) ou privés (CDN dans un maximum de 10% de l'actif net du FCP) sans contrainte de répartition prédéterminée entre ces deux catégories.

Seuls les titres dont la durée de vie résiduelle est inférieure à trois mois peuvent entrer en portefeuille. La qualité de crédit de ces émetteurs est appréciée par l'analyse crédit de l'équipe de gestion, qui intègre entre autres données les notations délivrées par les principales agences de notation (Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings), une notation minimum AA constituant un premier filtre d'éligibilité au portefeuille. L'équipe de gestion met en œuvre sa propre analyse crédit et ne recourt pas exclusivement aux agences de notation pour évaluer le risque crédit des émetteurs.

Parts ou actions d'OPC

L'actif net du FCP peut comporter jusqu'à 10% de parts ou actions d'OPCVM européens ou d'OPC français investissant moins de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement.

Il peut s'agir d'OPC monétaires dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou d'OPC actions, obligataires ou diversifiés dont la stratégie de gestion est complémentaire de celle du FCP et qui contribuent à la réalisation de l'objectif de performance.

Ces OPC sont sélectionnés par l'équipe de gestion après des rencontres avec les gestionnaires de ceux-ci, le principal critère de sélection après la complémentarité des stratégies étant la pérennité du processus d'investissement.

Le FCP a la possibilité, dans les limites susmentionnées, d'investir dans des OPC dont le promoteur ou la société de gestion est Sycomore Asset Management ou l'une de ses filiales.

Instruments dérivés

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers.

Les instruments utilisés sont de nature futures et options.

Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action.

Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion. Elles permettent néanmoins de réduire l'exposition aux actions lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés d'actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une phase de hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille.

Des instruments dérivés de change peuvent également être utilisés pour couvrir l'exposition du FCP ou d'une catégorie de part à une devise ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change.

Titres intégrant des dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 25% de son actif net.

Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. La somme de l'exposition au risque action, résultant des engagements hors bilan et des positions en actions ne pourra excéder 1 fois l'actif du FCP. L'exposition totale du portefeuille aux actions ne pourra donc pas excéder 100%.

Contrats négociés de gré à gré : le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers internationaux d'actions.

Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices.

Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation d'instruments dérivés ou de titres intégrant des dérivés, celle-ci sera au maximum de 100% et ne procurera donc aucune surexposition.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

Recours aux dépôts

Il n'est pas prévu de recourir aux dépôts dans le cadre de la gestion du FCP.

Recours aux emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres

Il n'est pas prévu de recourir aux acquisitions ou cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du FCP.

Contrats constituant des garanties financières

Le FCP ne reçoit pas de garanties financières dans le cadre des transactions autorisées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Les risques inhérents au FCP sont :

- Le risque de perte en capital, du fait de la possibilité que la performance du FCP ne soit pas conforme aux objectifs de gestion, aux objectifs des investisseurs (ces derniers dépendant de la composition de leurs portefeuilles), ou que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, ou encore que cette performance soit diminuée d'un impact négatif de l'inflation.
- Le risque général actions, du fait de l'exposition comprise entre 60% et 100% aux marchés d'actions par des investissements en actions, en OPC offrant une exposition aux actions, en obligations convertibles en actions et en instruments dérivés à sous-jacents actions. Il s'agit du risque qu'un marché d'investissement baisse, ou que la valeur d'un ou plusieurs actions diminue, impactées par un mouvement de marché. En cas de baisse des marchés d'actions la valeur liquidative pourra baisser.
- Le risque spécifique actions, du fait de l'investissement compris entre 75% et 100% aux actions. Il s'agit du risque que la valeur d'un ou plusieurs actions diminue, impactée par une information défavorable propre à la société ou à son secteur d'activité. En cas d'information défavorable sur l'une des sociétés en portefeuille ou son secteur d'activité la valeur liquidative pourra baisser.
- Le risque spécifique lié aux sociétés de faible capitalisation, du fait de la possibilité que le FCP soit investi jusqu'à 100% de son actif en actions de sociétés de faible capitalisation. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Il s'agit du risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché. Ces valeurs peuvent connaître une volatilité plus importante que les grandes capitalisations et faire baisser la valeur liquidative.
- Le risque lié à la gestion discrétionnaire, du fait de la possibilité pour l'équipe de gestion d'allouer librement l'actif du FCP entre les différentes classes d'actifs.
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et que cela entraîne une baisse de la valeur liquidative.
- le risque de taux et le risque de crédit, du fait de la possibilité pour le FCP de détenir en produits de taux, titres de créances et instruments du marché monétaire, jusqu'à 25% de son actif ;

Le risque de taux est :

- le risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) ;
- le risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts.
En cas de variation défavorable des taux d'intérêts la valeur liquidative pourra baisser.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

- Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre de créance ne soit plus à même de rembourser sa dette, ou que sa notation soit dégradée, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.
- Le risque lié aux investissements en obligations convertibles, du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 25% à des obligations convertibles. Il s'agit du risque que la valeur liquidative baisse, impactée négativement par un ou plusieurs des éléments de valorisation d'une obligation convertible, à savoir : niveau des taux d'intérêts, évolution du prix des actions sous-jacentes et évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible.
- Le risque de change, certains instruments financiers employés pouvant être cotés dans une devise autre que l'euro. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 10% de son actif au maximum pour les résidents français ;
- Le risque de change est le risque que la valeur d'une devise d'investissement diminue par rapport à la devise de référence du FCP, à savoir l'euro, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.
- le risque de contrepartie, l'équipe de gestion pouvant conclure des contrats dérivés de gré à gré avec des établissements financiers ayant leur siège au sein de l'Union Européenne ou aux Etats-Unis et soumis à une surveillance prudentielle de la part d'une autorité publique. Il s'agit du risque qu'une contrepartie fasse défaut et ne soit plus à même de restituer au FCP des fonds qui lui auraient été normalement dus dans le cadre d'une transaction, tels que dépôts de garantie ou valeur de marché positive d'une transaction. Ce risque est limité à 10% maximum du portefeuille par contrepartie. En cas de défaut d'une contrepartie la valeur liquidative pourra baisser.
- le risque méthodologique lié à l'investissement socialement responsable (ISR):

Les facteurs ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction des portefeuilles. La sélection et les pondérations appliquées peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des mesures qui peuvent partager le même nom mais qui ont des significations sous-jacentes différentes. Les informations ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et/ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, basées sur une évaluation qualitative et un jugement, notamment en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence de multiples approches de l'ISR. Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG. Il peut donc être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les investisseurs doivent noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer sensiblement d'un fonds à l'autre. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. Les informations ESG provenant de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. Les fournisseurs de données ESG sont des entreprises privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG, et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

- Les risques de durabilité: du fait d'événements climatiques qui peuvent résulter du changement climatique (risques physiques) ou de la réaction de la société au changement climatique (risques de transition), qui peuvent impacter négativement les investissements et la situation financière du fonds. Les événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou les instabilités en matière de gouvernance (par exemple, la violation significative et récurrente des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également constituer des risques de durabilité. Ces risques sont intégrés dans le processus d'investissement et le suivi des risques dans la mesure où ils représentent des risques matériels potentiels ou réels et/ou des opportunités de maximiser les rendements à long terme. La prise en compte de ces risques est effectuée à travers l'utilisation de critères ESG, et plus précisément grâce à notre méthodologie SPICE décrite ci-dessus. Les conséquences de la survenance d'un risque de durabilité sont nombreuses et varient en fonction du risque spécifique, de la région et de la classe d'actifs. Par exemple, lorsqu'un risque de durabilité survient pour un actif, il impactera négativement sa valeur, et pourra entraîner une perte totale de celle-ci.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Avril 2022

Les conséquences du conflit ukrainien sur la croissance économique et l'inflation sont restées au cœur des discussions sur le mois. Dans ce contexte, le discours des banquiers centraux visant à supprimer le biais accommodant des politiques monétaires est venu peser sur les taux d'intérêt long terme et par conséquent sur la valorisation des actifs à durée élevée, au premier rang desquels on retrouve les valeurs en forte croissance. Logiquement, les sociétés de la technologie (équipements semi-conducteurs, paiements) ont donc été impactées alors que le caractère défensif ou la faible valorisation des groupes Sanofi, Danone ou Orange en France et Iberdrola ou Acciona Energia en Espagne leur ont permis de surperformer.

Mai 2022

La performance relative du fonds a été négativement impactée sur le mois par le biais légèrement croissance du portefeuille et l'absence de valeurs non-éligibles telles que TotalEnergies et Bayer. Toutefois, la détente des taux d'intérêt long-terme et les perspectives de réouverture de l'économie chinoise ont soutenu en fin de période notre sélection de valeurs de croissance, d'ailleurs renforcée avec les sociétés ASM International, IMCD, Kingspan et Straumann. Parmi les principaux contributeurs positifs, les banques ont bénéficié de publications bien accueillies, des éclaircissements apportés sur leurs expositions russes et de valorisations attractives. Dans le secteur de l'énergie, Alfen et Engie affichent des progressions à deux chiffres, après avoir publié des résultats du premier trimestre bien au-delà des attentes et relevé leurs guidances annuelles.

Juin 2022

Les marchés européens s'inscrivent en forte baisse sur le mois dans un contexte de progression de l'inflation, de resserrement monétaire et d'escalade du conflit en Ukraine avec une diminution marquée des approvisionnements en gaz russe. Bien que les entreprises rencontrées attestent plutôt de dynamiques opérationnelles en ligne avec leurs attentes jusqu'ici, la baisse marquée des marchés atteste d'une intensification des craintes de récession dans les mois à venir. Dans ce contexte, les entreprises industrielles et cycliques ont pénalisé la performance du portefeuille. Les valeurs qui ont particulièrement souffert au cours du mois incluent Saint-Gobain, Nexans, Kingspan, ou ASM International. Les entreprises au profil plus défensif (Acciona Energia, Symrise, SIG Group) ont mieux résisté en relatif.

Juillet 2022

La baisse marquée des taux longs américains et européens depuis la mi-juin a permis aux principales places boursières d'enregistrer une forte hausse sur le mois de juillet, malgré les risques géopolitiques, monétaires et économiques qui continuent de peser sur les marchés. Dans ce contexte hautement incertain, plusieurs types de valeurs tirent leur épingle du jeu. D'une part, les valeurs de forte croissance dont le pouvoir de fixation des prix et les perspectives à moyen terme semblent bien orientés (Brunello Cucinelli, Carl Zeiss Meditec, Adyen, Worldline, ASMI, ASML, Hermès, Dassault Systèmes, ALK Abello) ont enregistré un net rebond, malgré une performance sur l'année qui demeure négative. D'autre part, les entreprises de qualité qui ont réussi à démontrer la pertinence de leur offre et la résilience de leur modèle économique (Alfen, Compass, Nexans et Acciona Energia) ont poursuivi leur progression.

Août 2022

Suite à un fort rebond en juillet, les marchés ont repris le chemin de la baisse en août sur fond de poursuite des tensions géopolitiques, de la persistance de l'inflation en Europe, de la remontée des taux longs et du retour du spectre de la récession. Dans un contexte énergétique tendu, le fonds est à nouveau pénalisé par son absence du secteur pétrolier. De plus, certaines performances individuelles ont déçu. Sanofi a notamment souffert de l'incertitude grandissante liée aux potentielles conséquences financières des litiges et procès à venir du Zantac, médicament contenant un ingrédient probablement cancérigène et commercialisé jusqu'en 2019. Au contraire, Munich Re et Axa affichent de bonnes performances relatives, portées par leur caractère défensif et la remontée des taux.

Septembre 2022

La poursuite de l'inflation a entraîné le relèvement marqué des principaux taux directeurs en Europe, comme aux Etats-Unis, ainsi qu'une ascension fulgurante des taux d'emprunt à 10 ans. A cela s'ajoutent l'escalade du conflit russo-ukrainien (référendums factices en vue de l'annexion de plusieurs territoires ukrainiens, mobilisation militaire massive de civils russes), les révisions baissières sur la croissance économique pour 2023 et les tensions politiques, économiques et financières au Royaume-Uni. Ce contexte a fortement affecté les marchés actions. Le fonds termine le mois en ligne avec son indice, aidé par sa sous-pondération à la plupart des secteurs industriels que nous allégeons depuis plusieurs mois. En revanche, les valeurs de croissance ont poursuivi leur derating en lien avec la hausse des taux.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Octobre 2022

Les marchés des actions de la zone euro ont fortement rebondi en octobre, avec toutefois une forte dispersion des performances entre les secteurs. ASML, Air Liquide, SAP et Hermès ont été les principaux contributeurs à la progression du fonds sur le mois grâce à la publication de résultats trimestriels supérieurs aux attentes. Nos convictions sur Brunello Cucinelli (dont le cours a été porté par un relèvement de ses prévisions annuelles) et Prysmian (qui bénéficie d'une activité dynamique aux Etats-Unis) ont soutenu quant à elles la performance relative. A l'inverse, la faiblesse de Kerry, Merck Kgaa et Dassault Systèmes et l'absence d'investissements dans les secteurs du pétrole, de la défense et du transport (notamment aérien) expliquent la sous-performance mensuelle.

Novembre 2022

Les marchés européens ont poursuivi leur forte hausse en novembre, portés par le ralentissement de la progression de l'inflation aux Etats-Unis et les espoirs ainsi suscités en matière de politique monétaire. La saison des résultats s'est également révélée de bonne facture. Dans ce contexte haussier, l'exposition du portefeuille aux secteurs de la santé et de la consommation de base, moindres bénéficiaires du rebond de marché, a pesé sur la performance relative du fonds. Parmi les principaux contributeurs négatifs, des valeurs de forte croissance comme le danois ALK Abello, dont les ventes de comprimés antiallergiques ont été un peu plus faibles qu'anticipé ce trimestre, ou le néerlandais Alfen, dont la croissance des bornes de recharges pour véhicules électriques devrait ralentir dans les mois à venir, ont été sévèrement sanctionnées par le marché. Nous restons confiants dans les capacités de croissance des deux groupes.

Décembre 2022

Les marchés européens ont reculé en décembre, après avoir fortement rebondi depuis fin septembre. Le catalyseur de la baisse a été la réunion du FOMC de la mi-décembre, avec un ton plus « hawkish » que prévu. La majorité des participants attend un pic des taux directeurs américains à 5.125% minimum et le marché du travail reste déséquilibré, ce qui incite à lire avec prudence la bonne surprise du CPI. Dans ce contexte, le portefeuille a bénéficié de la sous-pondération et de la sélection au sein du secteur de la consommation discrétionnaire. Brunello Cucinelli enregistre une hausse à deux chiffres grâce à la révision de ses attentes de croissance pour 2022-2024. A l'inverse, la performance est pénalisée par l'exposition au secteur de la technologie à cause de la hausse des taux. Plus particulièrement, Worldline sous-performe, en dépit d'un message convaincant donné aux investisseurs et du potentiel d'acquisition pour l'acteur des paiements, à cause des craintes de récession.

Janvier 2023

Après avoir repris leur souffle en décembre, les marchés d'actions de la zone euro ont poursuivi le chemin de la hausse entamée sur le dernier trimestre 2022, porté par l'espoir d'un scénario de ralentissement économique maîtrisé conjugué à une phase de désinflation. Les secteurs ayant sous-performé l'an passé ont ainsi fortement rebondi (technologie, foncières) alors que les segments défensifs (utilities, consommation de base) et pétroliers peinaient à suivre le mouvement. Sycomore Sélection Responsable a largement profité de cet environnement grâce à une exposition diversifiée sur une sélection de valeurs de croissance (ASML, ASMi, Hermès, Infineon et Straumann) et décotées (Autoliv, BNP Paribas, Husqvarna et Saint-Gobain), en progression de plus de 15% sur le mois. En termes de transactions, des prises de bénéfices ont été effectuées sur des sociétés de croissance à valorisation élevée (Novo Nordisk, Adyen, Straumann, IMCD) afin d'initier de nouvelles positions sur KPN et Santander.

Février 2023

Malgré des tensions persistantes sur les taux d'intérêt court et long terme, les marchés d'actions de la zone euro ont terminé le mois proche de leurs plus hauts historiques grâce à la publication d'indicateurs macroéconomiques rassurants et des résultats d'entreprises dépassant de nouveau les attentes. Sur ce dernier point, malgré une pandémie, un conflit aux portes de l'Europe et une inflation très élevée, les bénéfices des entreprises de l'indice Euro Stoxx se sont affichés pour 2022 sur un niveau environ 40% supérieur à ceux délivrés en 2019 ! Dans ce contexte, nos exigences d'investissement s'accroissent afin de concentrer davantage le portefeuille sur des sociétés dont la croissance nous semble robuste et / ou la valorisation offre un potentiel d'appréciation significatif. Ainsi, nos positions sur l'opérateur télécom néerlandais KPN et la banque espagnole Santander ont été fortement renforcées. A l'inverse, celles sur ALK-Abello, Carl Zeiss Meditec, SIG et Straumann ont été soldées.

Mars 2023

Les marchés d'actions de la zone euro ont connu une remontée de la volatilité sur le mois écoulé suite à la mise en faillite de la banque californienne SVB et la crainte de voir la crise bancaire régionale américaine se propager à l'Europe. Bien que les conséquences soient encore difficiles à appréhender, la probabilité d'un resserrement des conditions de crédit outre-Atlantique s'est renforcée et le scénario d'un ralentissement économique accéléré revient à l'esprit des investisseurs. Dans ce cadre, un positionnement visant à privilégier les valeurs de croissance défensives a permis au portefeuille de relativement bien résister à ces vents contraires et la sélection de valeurs au sein des secteurs de la santé et de la technologie s'est particulièrement démarquée avec la bonne tenue des titres ASM International, Nemetschek, Sanofi et Siemens Healthineers. Les arbitrages du mois ont également eu pour objectif de renforcer ce positionnement, tout en conservant une rigueur importante sur le potentiel d'appréciation de nos investissements.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Sur la période, Sycomore Sélection Responsable enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur la période	EURO STOXX Net Return EUR
A	+1.50%	+7.70%
I	+2.01%	
ID*	+2.01%	
ID2*	+2.02%	
R	+0.99%	
RP	+1.00%	
R USD H	+4.52%	
I USD H	+5.35%	

* Performance calculée coupons réinvestis. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

En juin, l'objectif de gestion a été reformulé afin d'ajouter le pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie. Des précisions ont été apportées sur les indicateurs ESG que la société s'engage à surperformer. Par ailleurs, les informations sur l'exclusion de l'univers d'investissement concernant la note SPICE ainsi que la poche Transformation ont été modifiées.

La fusion intragroupe de BNP Paribas Securities Services, valorisateur et dépositaire du fonds, avec sa société mère, BNP Paribas SA a eu lieu le 1 octobre 2022. Par conséquent, le prospectus a été mis à jour afin d'intégrer ce changement.

Nous avons précisé que la prise en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat par délégation de la société de gestion pour les parts à inscrire ou inscrites au dispositif d'enregistrement électronique partagé est assuré par Iznes SAS située au 20-22, rue Vernier à Paris.

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial », qui synthétise la politique de Sycomore AM en matière d'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'engagement actionnarial et présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG y compris des risques de durabilité, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Au 31 mars 2022			Au 31 mars 2023		
	Nombre de parts	Valeur de la part	Actif net total	Nombre de parts	Valeur de la part	Actif net total
A	217 985.40	144.02 €	641 290 547.24 €	213 425.55	146.18 €	550 022 361.44 €
I	738 130.99	453.84 €		622 281.44	462.97 €	
ID	443 249.58	425.14 €		319 523.99	428.89 €	
ID2	611.77	107.75 €		1 724.50	108.81 €	
R	169 298.57	410.08 €		173 615.31	414.16 €	
RP	41 007.56	406.03 €		52 339.28	410.08 €	
R USD H	2 355.22	118.18 €		500.00	116.21 €	
I USD H	597.00	121.85 €		597.00	128.37 €	
I CHF H	50.00	119.09 €		0*		
I GBP H	50.00	119.62 €		0*		

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

*Parts dormantes depuis le 10 aout 2022.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers. Les instruments utilisés sont de nature futures et options. Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action. Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion. Elles permettent néanmoins de réduire l'exposition aux actions lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés d'actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une phase de hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille. Des instruments dérivés de change peuvent également être utilisés pour couvrir l'exposition du FCP ou d'une catégorie de part à une devise ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change.

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action. Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 25% de son actif net. Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. La somme de l'exposition au risque action, résultant des engagements hors bilan et des positions en actions ne pourra excéder 1 fois l'actif du FCP. L'exposition totale du portefeuille aux actions ne pourra donc pas excéder 100%.

INFORMATION SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NEGOCIES DE GRE A GRE

Le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers internationaux d'actions. Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices. Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation d'instruments dérivés ou de titres intégrant des dérivés, celle-ci sera au maximum de 100% et ne procurera donc aucune surexposition. Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP, servant à rendre compte du surcroît de risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés, est réalisé selon la méthode du calcul de l'engagement.

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 31 mars 2023, le fonds ne détenait pas de parts ou actions d'OPC.

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	179
Vente Actions	385
Achat Future	0
Vente Future	0
Achat CFD	0
Vente CFD	0
Achat DS/BS	0
Vente DS/BS	0

MOUVEMENTS	
Achat OPCVM	0
Vente OPCVM	0
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	0
Vente ETF	0

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

PRINCIPAUX MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

Valeurs	Nombre d'opérations		MONTANT BRUT		
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	
	14			5 475 973,06 €	⊕ ALFER NEW
SS	21			52 834 913,60 €	⊕ ALK-ABELLO CIA
7	7		73 570 992,41 €	92 755 270,67 €	⊕ AUTOLIV
	26			5 218 875,79 €	⊕ AZELIS
2	20		633 021,51 €	3 560 603,02 €	⊕ CLARIANE
JP	9		5 412 110,33 €	3 735 318,38 €	⊕ KINGSPAN GROU
	40			1 004 750,89 €	⊕ MISTER SPEX
15			24 973 076,54 €		⊕ SANTANDER
9	7		9 630 754,75 €	10 892 668,88 €	⊕ STRAUMANN
	16			5 119 133,95 €	⊕ TECHNOGYM
39	160		114 219 955,54 €	180 597 935,24 €	Total général

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Le FCP n'est pas autorisé à recourir aux acquisitions ou cessions temporaires de titres.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE ACTIONS

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période. Le 31/03/2023, le portefeuille du fonds Sycomore Sélection Responsable était investi à 92.54% en titre éligibles au PEA.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui, conformément aux dispositions des articles 314-100 et 318-21 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confié la négociation de ses ordres à Sycomore Market Solutions. Sycomore Market Solutions reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

REFACTION

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire part ID : 6.10 €
- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 €
- dont part non éligible à la réfaction : 6.10 €

Distribution unitaire part ID2 : 1.54 €
- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 €
- dont part non éligible à la réfaction : 1.54 €

REMUNERATION

Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel. En toute hypothèse, la rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de rémunération variable, notamment la possibilité de ne payer aucune rémunération variable. La période de référence servant à l'évaluation des membres du personnel, y compris du Personnel Identifié, et à la mesure de ses performances en vue de la détermination des rémunérations variables correspond à l'année civile (1er janvier au 31 décembre). La Politique de rémunération est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérés ou incompatibles avec l'intérêt des clients de Sycomore AM

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines et du Responsable Conformité et Contrôle Interne. La mise en œuvre de la Politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le Responsable Conformité et Contrôle Interne, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale. Un comité des rémunérations (ci-après le « comité ») réunit une fois par an deux membres n'appartenant pas au personnel de Sycomore AM, l'un de ces derniers présidant le comité. Ce comité a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés. Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction des Ressources Humaines et validé par le Responsable Conformité et Contrôle Interne. Il est ensuite approuvé par la direction générale de la société de gestion.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Le Personnel Identifié comprend :

- Les membres de la direction générale ;
- Les gestionnaires des portefeuilles et négociateurs ;
- Les responsables des relations avec les investisseurs (management sénior des équipes commerciales et marketing) ;
- Le Directeur des ressources humaines ;
- Les Responsables opérationnels ;
- Le Responsable de la conformité et du contrôle interne ;
- Le Responsable du contrôle des risques ;
- Les membres du personnel dont la rémunération globale se situe dans la même tranche que les personnels précités et dont les activités peuvent influencer le profil de risque de la société de gestion ou des produits gérés.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice Sycomore AM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise, pour en assurer un partage équitable après impôts et taxes entre les collaborateurs salariés, d'une part, et la société pour financer son développement, d'autre part. Cette valeur ajoutée est déterminée à partir des frais de gestion perçus sur les portefeuilles des OPC gérés, desquels sont déduites l'ensemble des charges hors salaires supportées par la société de gestion. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle en janvier à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable. Cette évaluation repose pour tous les membres du personnel sur l'appréciation d'indicateurs clés de performance préalablement proposés par les responsables des unités de travail et validés par un comité de direction élargi et tenant compte du statut d'entreprise à mission de Sycomore AM.

Les règles de détermination des montants théoriques de rémunération variable sont suivies par un groupe de travail qui se réunit trois fois par an.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 604 873 €
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 1 371 000 €
Nombre de bénéficiaires : 76, dont 47 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 294 557€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2022.

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.

14, avenue Hoche

75008 Paris

Tél. : 01.44.40.16.00

Fax : 01.44.40.16.01

E-mail : info@sycomore-am.com

Changements intervenus au cours de l'exercice

A compter du 01/10/2022 : Changement de dépositaire BNP PARIBAS SA au lieu de BNP Paribas Securities Services.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Sycomore Sélection Responsable
Identifiant d'entité juridique: 9695005QE0NB97H47166

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 77% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

avec un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Tel qu'indiqué dans le Prospectus, l'objectif du FCP, classé « actions des pays de la zone euro », est d'offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement de cinq ans une

1

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return, selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en lien avec les objectifs de développement durable des Nations unies.

Le Fonds privilégie les thématiques telles que la transition énergétique, la gestion des ressources durables, la santé et la protection, la nutrition et le bien-être, la numérisation et la communication.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promet.

Au niveau des entreprises investies, deux filtres principaux, l'un d'exclusion et l'autre de sélection, sont utilisés :

- **Un filtre de sélection** : l'actif net du Fonds sera exposé de 70 % à 100 % aux actions cotées d'entreprises dont les activités contribuent aux opportunités de développement durable. Ces sociétés peuvent appartenir à l'une des quatre catégories :
 - i. **Contribution sociale** : Entreprises justifiant d'une note de contribution sociétale¹ supérieure ou égale à +10 % au sein du volet Society & Suppliers de la méthodologie SPICE de Sycomore AM.
 - ii. **Contribution environnementale nette** : Entreprises justifiant d'une note NEC² (contribution environnementale nette) supérieure ou égale à +10 % au sein du volet Environnement de la méthodologie SPICE.
 - iii. **Leadership SPICE** : Entreprises justifiant d'une note SPICE³ supérieure à 3,5/5, traduisant selon l'analyse les meilleures pratiques en matière de développement durable.

¹ La Contribution Sociétale des produits et services d'une entreprise est une métrique quantitative comprise entre -100% et +100%, agréant les contributions sociétales positives et négatives des différentes activités d'une entreprise.

La méthodologie s'appuie pour ce faire sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et les 169 sous-objectifs (ou cibles) qui les composent, feuille de route commune des acteurs publics comme privés à horizon 2030 pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Elle intègre également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'institutions publiques, ainsi que des sources indépendantes de référence comme l'Access to Medicine Foundation ou l'Access to Nutrition Initiative. Plus d'informations sur la métrique sur le site de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/622923849>

² La NEC mesure, pour chaque activité, le degré de contribution et de compatibilité de son modèle économique avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'échelonne de -100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif, qui constituent des réponses claires en matière de transition écologique et de climat. Elle couvre cinq catégories d'impacts (climat, déchets, biodiversité, eau, qualité de l'air) couplés à cinq groupes d'activités (écosystèmes, énergie, mobilité, construction, production). Plus d'informations sur la métrique sur le site internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

³ SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de

- iv. **Transformation SPICE** : Dans la limite de 10 % de l'actif net, les entreprises justifiant, cumulativement,
 - a. d'une note SPICE comprise entre 3 et 3,5/5,
 - b. une stratégie revendiquée de transformation profonde en matière de développement durable (offre de produits ou services, ou évolution de ses pratiques). Le Fonds a alors vocation à accompagner la transformation environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance de ces entreprises. Les axes d'amélioration identifiés par la société de gestion doivent être satisfaits dans un délai maximum de deux ans.
- **Un filtre d'exclusion** : toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si :
 - a. elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM⁴ pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, ou
 - b. elle a obtenu une note SPICE inférieure à 3/5, ou
 - c. elle est visée par une controverse de niveau 3/3⁵.

Au niveau du produit, la société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'Indice de référence du Fonds concernant les deux indicateurs suivants :

- Contribution environnementale nette (NEC) ;
- Contribution sociétale des produits et services.

En complément, le Fonds s'engage à investir au moins 70 % de son actif net dans des investissements durables, ayant soit un objectif environnemental, soit un objectif social.

A la fin de la période de référence, le Fonds remplissait l'intégralité des critères susmentionnés, dont les éléments chiffrés sont présentés à la page suivante.

l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>

⁴ <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1502266784>

⁵ Ibid

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Niveau d'application	Indicateur	Unité	Période de référence	Engagement précontractuel
Entreprise investie	Conformité Filtres de sélection en matière de durabilité	% d'entreprises conformes	100%	100%
	- Contribution sociétale ≥ 10% OU	-	-	-
	- Contribution environnementale nette (NEC) ≥ 10% OU	-	-	-
	- Leadership SPICE (SPICE score > 3,5/5) OU	-	-	-
	- Transformation SPICE (3,0 < SPICE ≤ 3,5/5 ET stratégie revendiquée de transformation profonde)	-	1,0%	≤ 10%
	Conformité Filtres d'exclusion en matière de durabilité	% d'entreprises conformes	100%	100%
	- Entreprises avec un score SPICE ≥ 3/5	-	-	-
	- Entreprises conformes à la politique d'exclusion ISR	-	-	-
	- Entreprises conformes au cadre d'analyse des controverses	-	-	-
	Investissements durables Total	% de l'actif net	77%	≥ 70%
Dont avec objectif environnemental NEC ≥ +10%	% de l'actif net	29%	≥ 1%	
Dont avec objectif social Basé sur au moins l'un des critères :	% de l'actif net	48%	≥ 1%	
Contribution sociétale ≥ +30%	-	-	-	
Note the Good Jobs Rating ≥ 55/100	-	-	-	
Note environnement Happy@Work ≥ 4,5/5	-	-	-	
Produit	Contribution environnementale nette	%, moyen pondéré, dans [-100% ; +100%]	10%	≥ Indice de référence = -1%
	Contribution sociétale	%, moyen pondéré, dans [-100% ; +100%]	30%	≥ Indice de référence = 16%
	Réduction de l'univers d'investissement suite à l'application de l'approche ISR	% réduction	26%	≥ 20%

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non applicable.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les investissements durables réalisés par le fonds ont contribué :

- A un objectif environnemental à travers une contribution environnementale nette (NEC) strictement positive. 29% de l'actif net du fonds a été identifié comme contributif par ce moyen
- A un objectif social, 48% de l'actif net du fonds, parmi les entreprises qui n'ont pas contribué à un objectif environnemental, ayant été identifié comme contributif par ce moyen, à travers :
 - Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à +30%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de Développement Durable des Nations unies.
 - L'une au moins des deux métriques suivantes, qui répondent aux enjeux de l'ODD 8 (« Promouvoir une croissance économique soutenue, globale et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ») :
 - Note the Good Jobs Rating¹ ≥ 55/100
 - Note environnement Happy@Work² ≥ 4.5/5

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Quatre filtres sont déployés pour éviter l'apparition de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

Les entreprises ciblées par au moins l'un des critères ci-dessous ne sont pas considérées comme des investissements durables par la société de gestion :

1. Les entreprises ciblées par la politique d'exclusion ISR de la société de gestion : certaines activités sont ciblées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que défini et révisé annuellement dans la politique de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR ; applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR) tels que la violation des violations de droits fondamentaux, les armes controversées et nucléaires, les armes et munitions conventionnelles, le charbon thermique, le tabac, les pesticides, la pornographie, la production d'énergie à forte intensité carbone, le pétrole et le gaz.

¹ <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/637429552>

² Intégré au pilier "People" de SPICE ; plus de détails : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>

2. Les entreprises visées par une controverse de niveau 3/3 : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par la société de gestion. -3 correspond à la classification de controverse la plus sévère : ces entreprises sont considérées comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
3. Les entreprises associées à une notation SPICE strictement inférieure à 3/5 : La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité listés dans la norme technique réglementaire. Une faible note, inférieure à 3/5, indique une performance en matière de durabilité médiocre portant sur un type au moins d'incidence négative sur les facteurs de durabilité.
4. Les entreprises identifiées lors que l'application de la politique relative aux principales incidences négatives (Politique « PAI »³) de Sycomore AM : elle vise à identifier davantage de risques d'incidence négative sur les facteurs de durabilité, via les principaux indicateurs d'incidence négative (« indicateurs PAI ») listés dans le tableau 1 de l'annexe I de l'acte délégué 2022/1288. Les sociétés visées par les critères relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou aux armes controversées, ne seront pas considérées comme « durables » au sens de SFDR.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse SPICE de Sycomore AM, ainsi que sa politique d'exclusion, se sont inspirés des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation Internationales du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse fondamentale d'une entreprise exige systématiquement d'examiner les relations avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale a été construite afin d'identifier les défis stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la direction et son niveau d'engagement, et les risques et opportunités auxquels fait face l'entreprise. Sycomore AM a par ailleurs défini sa Politique Droits Humains⁴ conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Toutefois, les diligences réalisées afin de détecter d'éventuelles violations aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne peuvent pas garantir leur absence avec certitude.

³ <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1725290979>

⁴ La Politique Droits Humains de Sycomore AM est disponible ici : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1087821149>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en considération à deux niveaux :

1. Pour les investissements durables uniquement : la politique PAI mentionnées précédemment, qui s'appuie en particulier sur les indicateurs PAI figurant au tableau 1 de l'annexe I
2. Pour l'ensemble des investissements du produit financier : Le cadre d'analyse SPICE passe en revue tous les enjeux visés par les indicateurs PAI, avec la capacité d'exploiter ces indicateurs pour alimenter la revue



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir celle se terminant le 31 mars 2023.

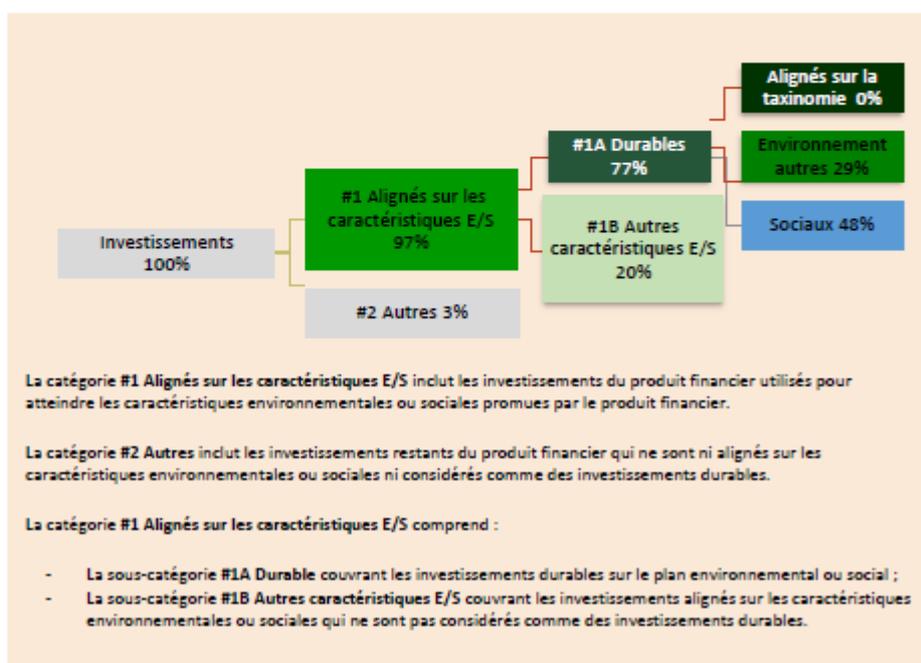
Investissements les plus importants	Secteur	% actif net	Pays
ASML Holding	Semi-conducteurs et Équipement de Semi-conducteurs	4.9%	Pays-Bas
Banco Santander	Banques	4.5%	Espagne
Royal KPN	Services de Télécommunication	4.3%	Pays-Bas
AXA	Assurance	4.0%	France
Schneider Electric	Biens d'Équipement	4.0%	France
Hermès International	Biens de Consommation Durables et Habillement	3.9%	France
L'Air Liquide	Materials	3.7%	France
Sanofi	Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	3.3%	France
Smurfit Kappa Group	Matériaux	3.1%	Royaume-Uni
SAP	Logiciels et Services	2.9%	Allemagne
Veolia Environnement	Services aux Collectivités	2.7%	France
Iberdrola	Services aux Collectivités	2.6%	Espagne
L'Oreal	Produits Domestiques et de Soins Personnel	2.5%	France
Capgemini	Logiciels et Services	2.5%	France
Compagnie de Saint-Gobain	Biens d'Équipement	2.4%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La répartition sectorielle reflète la thèse d'investissement et les contraintes du fonds. Lors de la période écoulée, la répartition sectorielle s'est établie comme suit :

Secteur	% entreprises investies
Services aux Collectivités	11.7%
Biens d'Équipement	10.9%
Matériaux	9.6%
Banques	8.2%
Semi-conducteurs et Équipement de Semi-conducteurs	8.1%
Logiciels et Services	7.0%
Biens de Consommation Durables et Habillement	6.1%
Services de Télécommunication	6.0%
Assurance	5.7%
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	5.4%
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	3.6%
Produits Domestiques et de Soins Personnels	3.3%
Équipement et Services de Santé	3.1%
Automobiles et Composants Automobiles	3.0%
Services Financiers Diversifiés	3.0%
Services Commerciaux et Professionnels	2.7%
Services aux Consommateurs	1.6%
Biens de Consommation de Base	1.0%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la taxinomie de l'UE.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

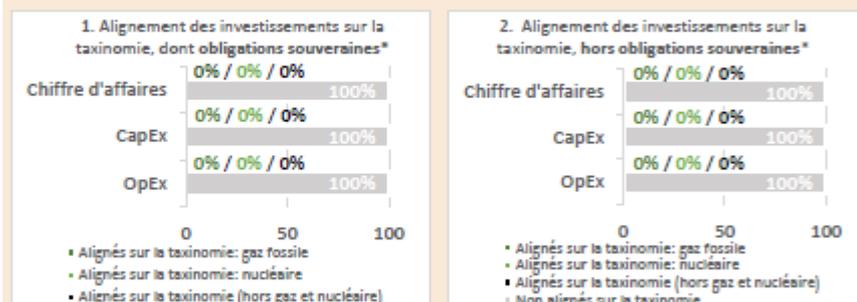
³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la taxinomie de l'UE.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la taxinomie de l'UE.

L'ensemble des investissements durables ayant un objectif environnemental sont donc présentés ici non conformes à la taxinomie de l'UE, pour 29% de l'actif net.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

48% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.



● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3% des investissements étaient de la trésorerie ou équivalents de trésorerie.

Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre aux critères fixés par le fonds.
- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :
 - Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, générerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
 - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
 - Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
 - Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
 - A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2023**

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Commissaire aux comptes annuels

Commissaire aux comptes annuels présentant une image fidèle ainsi que de mettre en place le contrôle des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies résultant d'erreurs.

Il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du gestionnaire à respecter dans ces comptes, le cas échéant, les informations relatives à la continuité de la société de gestion et d'appliquer la convention comptable de continuité de la société de gestion.

Commissaire aux comptes annuels.

Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif de l'audit

Notre mission est d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir que l'audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre les procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisamment pertinents pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

FREDERIC SELLAM
2023.08.25 18:02:11 +0200

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Bilan actif

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	531,964,308.04	636,048,579.12
Actions et valeurs assimilées	531,964,308.04	636,048,579.12
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	531,964,308.04	636,048,579.12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	170,075.74	2,739,857.54
Opérations de change à terme de devises	140,807.57	331,983.95
Autres	29,268.17	2,407,873.59
Comptes financiers	23,001,352.91	3,514,453.35
Liquidités	23,001,352.91	3,514,453.35
TOTAL DE L'ACTIF	555,135,736.69	642,302,890.01

Bilan passif

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	546,159,351.65	582,293,936.57
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	19,605,502.71	15,925,273.28
Report à nouveau (a)	2,306.07	141,417.37
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-22,497,497.11	38,375,643.48
Résultat de l'exercice (a,b)	6,752,698.12	4,554,276.54
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	550,022,361.44	641,290,547.24
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	5,113,375.25	1,012,342.77
Opérations de change à terme de devises	142,454.48	335,758.00
Autres	4,970,920.77	676,584.77
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	555,135,736.69	642,302,890.01

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	14,640,644.27	13,093,186.55
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	5,537.69
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	168,372.88	-
TOTAL I	14,809,017.15	13,098,724.24
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-34,028.47	-89,252.98
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-34,028.47	-89,252.98
Résultat sur opérations financières (I + II)	14,774,988.68	13,009,471.26
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6,444,041.63	-8,346,172.98
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	8,330,947.05	4,663,298.28
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1,578,248.93	-109,021.74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	6,752,698.12	4,554,276.54

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les CFD sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du titre sous-jacent.

L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Frais de gestion financière et frais administratifs à la société de gestion

- 1,00 % TTC maximum pour la part I
- 1,00 % TTC maximum pour la part ID
- 1,00 % TTC maximum pour la part ID2
- 1,00 % TTC maximum pour la part I USD H
- 1,00 % TTC maximum pour la part I CHF H
- 1,00 % TTC maximum pour la part I GBP H
- 1,50 % TTC maximum pour la part A
- 2,00 % TTC maximum pour la part R
- 2,00 % TTC maximum pour la part RP
- 2,00 % TTC maximum pour la part R USD H
- 0.10 % TTC maximum pour la part Z*

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

* La structure de frais de la catégorie de part « Z » est déterminée contractuellement entre l'investisseur et la société de gestion. Le taux indiqué constitue un taux minimum pouvant faire l'objet d'un complément contractuellement consenti entre la société de gestion et l'investisseur.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

15% TTC au-delà de l'indice Euro Stoxx TR pour les parts I, ID, ID2, I USD H, I CHF H, I GBP H, A, R, RP, R USD H.

A compter du 1er avril 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au 1er avril 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus

Affectation des résultats réalisés

Part I : Capitalisation
Part ID : Capitalisation et/ou distribution
Part ID2 : Capitalisation et/ou distribution
Part I USD H : Capitalisation
Part I CHF H : Capitalisation
Part I GBP H : Capitalisation
Part A : Capitalisation
Part R : Capitalisation
Part RP : Capitalisation
Part R USD H : Capitalisation
Part Z : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part I : Capitalisation
Part ID : Capitalisation et/ou distribution
Part ID2 : Capitalisation
Part I USD H : Capitalisation
Part I CHF H : Capitalisation
Part I GBP H : Capitalisation
Part A : Capitalisation
Part R : Capitalisation
Part RP : Capitalisation
Part R USD H : Capitalisation
Part Z : Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Actif net en début d'exercice	641,290,547.24	676,481,608.95
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	55,237,931.56	124,777,639.54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-147,122,346.71	-153,449,121.90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35,182,322.57	55,680,962.21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-59,582,695.83	-15,414,722.06
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-1,105,134.88	-781,229.38
Différences de change	28,929.51	127,466.94
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	19,595,494.62	-48,945,790.52
Différence d'estimation exercice N	77,293,308.34	57,697,813.72
Différence d'estimation exercice N-1	-57,697,813.72	-106,643,604.24
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-1,833,633.69	-1,849,564.82
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8,330,947.05	4,663,298.28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	550,022,361.44	641,290,547.24

Complément d'information 1

	Exercice 31/03/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Exercice 31/03/2023
	Nombre de titres
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	29,758.88051
Nombre de titres rachetés	145,608.42970
Catégorie de classe A (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	37,592.44169
Nombre de titres rachetés	42,152.28360
Catégorie de classe RP (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	38,304.17529
Nombre de titres rachetés	26,972.45447
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	5,006.41288
Nombre de titres rachetés	128,732.00000
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	49,677.38989
Nombre de titres rachetés	45,360.65140
Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,112.72950
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	1,855.22200
Catégorie de classe I CHF H (Devise: CHF)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	50.000000
Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	50.000000
Commissions de souscription et/ou de rachat	
	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Complément d'information 2

Frais de gestion	Exercice	% de l'actif net moyen
	31/03/2023	
	Montant (EUR)	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,988,818.24	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	432,966.33	1.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RP (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	257,554.00	2.01
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,515,250.78	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,245,386.83	2.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,188.43	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	668.81	1.00
Commissions de surperformance	21.64	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,136.43	1.98
Commissions de surperformance	6.17	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 31/03/2023	
Catégorie de classe I CHF H (Devise: CHF)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	19.91	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	24.05	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/03/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	131,022.00
Contrevaleur des ventes à terme	9,785.57
Autres débiteurs divers	29,268.17
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	170,075.74
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	9,669.83
Contrevaleur des achats à terme	132,784.65
Frais et charges non encore payés	536,228.32
Autres créditeurs divers	4,434,692.45
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	5,113,375.25

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/03/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	23,001,352.91
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	23,001,352.91	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	DKK	GBP	SEK	USD	CHF
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	10,898,421.30	8,259,666.94	7,560,125.85	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	131,022.00	-
Comptes financiers	14,234.91	481.75	3,099.46	1,941.41	3,431.62
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	1,067,319.81	-	623,082.96	9,669.83	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4,045,812.76	2,903,332.65
Total	4,045,812.76	2,903,332.65
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,045,812.76	2,903,332.65
Total	4,045,812.76	2,903,332.65
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11,774,973.89	20,010,747.54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-11,774,973.89	20,010,747.54
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-11,774,973.89	20,010,747.54
Total	-11,774,973.89	20,010,747.54
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	295,850.29	105,004.56
Total	295,850.29	105,004.56
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	295,850.29	105,004.56
Total	295,850.29	105,004.56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,279,249.67	1,879,217.57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1,279,249.67	1,879,217.57
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,279,249.67	1,879,217.57
Total	-1,279,249.67	1,879,217.57
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe RP (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	105,145.25	-31,075.83
Total	105,145.25	-31,075.83
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	105,145.25	-31,075.83
Total	105,145.25	-31,075.83
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-882,841.08	998,655.93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-882,841.08	998,655.93
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-882,841.08	998,655.93
Total	-882,841.08	998,655.93
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	2,300.49	141,414.41
Résultat	1,949,875.13	1,701,262.62
Total	1,952,175.62	1,842,677.03
Affectation		
Distribution	1,949,096.35	1,839,485.75
Report à nouveau de l'exercice	3,079.27	3,191.28
Capitalisation	-	-
Total	1,952,175.62	1,842,677.03
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	319,523.99118	443,249.57830
Distribution unitaire	6.10	4.15
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	19,605,502.71	15,925,273.28
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5,601,779.19	11,271,841.94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	14,003,723.52	27,197,115.22
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	14,003,723.52	27,197,115.22
Capitalisation	-	-
Total	14,003,723.52	27,197,115.22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	352,248.32	-124,967.55
Total	352,248.32	-124,967.55
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	352,248.32	-124,967.55
Total	352,248.32	-124,967.55
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2,957,627.35	4,163,885.82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2,957,627.35	4,163,885.82
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2,957,627.35	4,163,885.82
Total	-2,957,627.35	4,163,885.82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	5.58	2.96
Résultat	2,667.08	586.32
Total	2,672.66	589.28
Affectation		
Distribution	2,655.73	587.30
Report à nouveau de l'exercice	16.93	1.98
Capitalisation	-	-
Total	2,672.66	589.28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	1,724.50060	611.77110
Distribution unitaire	1.54	0.96
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7,670.26	3,931.82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-7,670.26	3,931.82
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7,670.26	3,931.82
Total	-7,670.26	3,931.82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	905.35	524.23
Total	905.35	524.23
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	905.35	524.23
Total	905.35	524.23
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	286.20	9,466.11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	286.20	9,466.11
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	286.20	9,466.11
Total	286.20	9,466.11
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	193.98	-498.72
Total	193.98	-498.72
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	193.98	-498.72
Total	193.98	-498.72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6,358.13	36,482.17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6,358.13	36,482.17
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6,358.13	36,482.17
Total	6,358.13	36,482.17
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe I CHF H (Devise: CHF)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	46.99
Total	46.99
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	46.99
Total	46.99
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	792.49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	792.49
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	792.49
Total	792.49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	61.27
Total	61.27
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	61.27
Total	61.27
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	622.09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	622.09
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	622.09
Total	622.09
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	360.29	324.09	455.77	453.84	462.97
Actif net (en k EUR)	650,007.96	257,361.82	334,268.92	334,994.68	288,099.93
Nombre de titres					
Parts C	1,804,087.98615	794,099.09341	733,403.61186	738,130.99116	622,281.44197

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-33.58	-12.00	25.81	27.11	-18.92
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	3.46	4.51	-0.47	3.93	6.50

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	116.12	103.91	145.36	144.02	146.18
Actif net (en k EUR)	18,174.40	13,449.59	27,316.61	31,394.92	31,200.23
Nombre de titres					
Parts C	156,513.11776	129,430.10122	187,917.93378	217,985.39675	213,425.55484

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-10.84	-3.86	8.24	8.62	-5.99
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	0.50	0.83	-0.84	0.48	1.38

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe RP (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	331.97	295.55	411.82	406.03	410.08
Actif net (en k EUR)	26,268.26	11,881.54	13,766.07	16,650.70	21,463.66
Nombre de titres					
Parts C	79,127.98056	40,200.78339	33,427.06964	41,007.56205	52,339.28287

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-31.06	-11.01	23.38	24.35	-16.86
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.31	0.72	-3.87	-0.75	2.00

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	347.72	310.08	430.57	425.14	428.89
Actif net (en k EUR)	93,108.57	142,305.16	200,484.67	188,444.33	137,040.66
Nombre de titres					
Parts D	267,762.33264	458,926.72931	465,616.95440	443,249.57830	319,523.99118

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	4.00	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	3.42	4.06	-	4.15	6.10
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-	-11.53	-	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-	-1.17	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	335.37	298.57	415.89	410.08	414.16
Actif net (en k EUR)	168,322.90	75,525.82	90,411.56	69,426.37	71,906.22
Nombre de titres					
Parts C	501,891.49824	252,956.89841	217,389.14008	169,298.56716	173,615.30565

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-31.38	-11.13	23.62	24.59	-17.03
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.31	0.72	-4.03	-0.73	2.02

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	87.13	77.65	108.03	107.75	108.81
Actif net (en k EUR)	12,076.54	10,770.67	10,006.42	65.92	187.64
Nombre de titres					
Parts D	138,598.92671	138,697.69781	92,623.24781	611.77110	1,724.50060

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	0.83	1.10	-	0.96	1.54
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-8.12	-2.88	6.11	6.42	-4.44
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)

	29/03/2019	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en USD)				
Parts C	87.24	121.21	121.85	128.37
Actif net (en k EUR)	3.89	37.13	65.38	70.54
Nombre de titres				
Parts C	50.00000	360.00000	597.00000	597.00000

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	-2.03	0.90	15.85	0.47
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	-0.16	-0.28	0.87	1.51

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	86.57	79.87	111.76	111.18	116.21
Actif net (en k EUR)	3.86	96.09	177.83	235.34	53.48
Nombre de titres					
Parts C	50.00000	1,320.00000	1,870.00000	2,355.22276	500.00076

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-2.03	0.38	1.03	15.48	12.71
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.78	-0.49	-1.21	-0.21	0.38

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe I CHF H (Devise: CHF)

	31/03/2021	31/03/2022
Valeur liquidative (en CHF)		
Parts C	119.86	119.09
Actif net (en k EUR)	5.42	5.82
Nombre de titres		
Parts C	50.000000	50.000000

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en CHF)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)		
Parts C	1.19	15.84
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		
Parts C	-0.33	0.93

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)

	31/03/2021	31/03/2022
Valeur liquidative (en GBP)		
Parts C	119.03	119.62
Actif net (en k EUR)	6.99	7.08
Nombre de titres		
Parts C	50.000000	50.000000

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en GBP)	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en GBP)	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en GBP)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)		
Parts C	11.73	12.44
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		
Parts C	-0.41	1.22

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				531,964,308.04	96.72
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				531,964,308.04	96.72
AIR LIQUIDE SA	130,776.00	154.20	EUR	20,165,659.20	3.67
ALFEN N.V.	31,462.00	73.12	EUR	2,300,501.44	0.42
ASM INTERNATIONAL NV	22,341.00	371.90	EUR	8,308,617.90	1.51
ASML HOLDING NV	42,967.00	625.20	EUR	26,862,968.40	4.88
AUTOLIV INC-SWED DEP RECEIPT	77,116.00	965.80	SEK	6,610,920.72	1.20
AXA SA	783,845.00	28.16	EUR	22,076,994.43	4.01
BANCO SANTANDER SA	7,296,802.00	3.43	EUR	24,998,843.65	4.55
BRUNELLO CUCINELLI SPA	71,799.00	91.45	EUR	6,566,018.55	1.19
BUREAU VERITAS SA	253,367.00	26.47	EUR	6,706,624.49	1.22
CAPGEMINI SE	80,453.00	170.75	EUR	13,737,349.75	2.50
CARREFOUR SA	283,670.00	18.63	EUR	5,284,772.10	0.96
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	248,500.00	52.32	EUR	13,001,520.00	2.36
COMPASS GROUP PLC	356,998.00	20.33	GBP	8,259,666.94	1.50
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	64,385.00	35.76	EUR	2,302,407.60	0.42
DANONE	225,514.00	57.31	EUR	12,924,207.41	2.35
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	368,822.00	22.35	EUR	8,243,171.70	1.50
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	1,164,283.00	5.02	EUR	5,840,043.53	1.06
ENEL SPA	1,164,765.00	5.63	EUR	6,554,132.66	1.19
ENGIE	746,211.00	14.57	EUR	10,875,279.11	1.98
ESSILORLUXOTTICA	26,302.00	166.00	EUR	4,366,132.00	0.79
EURONEXT NV - W/I	74,227.00	70.58	EUR	5,238,941.66	0.95
HERMES INTERNATIONAL	11,515.00	1,864.00	EUR	21,463,960.00	3.90
HUSQVARNA AB-B SHS	119,031.00	89.84	SEK	949,205.13	0.17
IBERDROLA SA	1,227,536.00	11.48	EUR	14,098,250.96	2.56
INFINEON TECHNOLOGIES AG	205,581.00	37.68	EUR	7,746,292.08	1.41
INTESA SANPAOLO	4,131,454.00	2.37	EUR	9,781,217.35	1.78
KBC GROUP NV	135,985.00	63.30	EUR	8,607,850.50	1.57
KERRY GROUP PLC-A	65,372.00	91.84	EUR	6,003,764.48	1.09
KONINKLIJKE DSM NV	78,658.00	108.70	EUR	8,550,124.60	1.55
KONINKLIJKE KPN NV	7,298,864.00	3.26	EUR	23,765,101.18	4.32
LOREAL	33,699.00	411.25	EUR	13,858,713.75	2.52
MERCK KGAA	45,916.00	171.55	EUR	7,876,889.80	1.43
MICHELIN (CGDE)	340,347.00	28.14	EUR	9,579,066.32	1.74

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	25,753.00	322.50	EUR	8,305,342.50	1.51
NEMETSCHKEK AKT	118,939.00	63.28	EUR	7,526,459.92	1.37
NEXANS SA	91,067.00	91.50	EUR	8,332,630.50	1.51
NOVO NORDISK A/S-B	18,889.00	1,085.80	DKK	2,753,235.36	0.50
ORSTED A/S	104,004.00	583.40	DKK	8,145,185.94	1.48
PRYSMIAN SPA	302,157.00	38.70	EUR	11,693,475.90	2.13
SANOFI	181,638.00	100.24	EUR	18,207,393.12	3.31
SAP SE	136,074.00	116.06	EUR	15,792,748.44	2.87
SCHNEIDER ELECTRIC SE	142,744.00	153.68	EUR	21,936,897.92	3.99
SIEMENS HEALTHINEERS AG	230,001.00	53.02	EUR	12,194,653.02	2.22
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	518,328.00	33.33	EUR	17,275,872.24	3.14
SPIE SA - W/I	278,507.00	26.74	EUR	7,447,277.18	1.35
SYMRISE AG	52,782.00	100.20	EUR	5,288,756.40	0.96
TECHNOGYM SPA	536,411.00	8.20	EUR	4,395,888.15	0.80
UNILEVER PLC	76,932.00	47.69	EUR	3,668,887.08	0.67
VEOLIA ENVIRONNEMENT	515,902.00	28.40	EUR	14,651,616.80	2.66
WORLDLINE SA - W/I	277,238.00	39.11	EUR	10,842,778.18	1.97
Créances				170,075.74	0.03
Dettes				-5,113,375.25	-0.93
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				23,001,352.91	4.18
TOTAL ACTIF NET			EUR	550,022,361.44	100.00